

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 29 JUIN 2016

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUD, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. Hervé LUCBÉREILH.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.
M. Michel ADAM donne pouvoir à M. Clément SERVAT.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. David CORBIN.

❧❧❧

11a - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

CREATION DE SIX EMPLOIS PERMANENTS :

Six emplois créés sous Contrats à durées déterminées s'avèrent indispensables au bon fonctionnement des services. En conséquence, leur pérennisation est demandée.

DIRECTION VIE DE LA CITE – Service Education

- **1 POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE** à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2016 et rémunéré par référence au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (indice brut 340 Indice majoré 321).
- **2 POSTES D'ADJOINTS D'ANIMATIONS DE 2EME CLASSE** à temps non complet (33/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2016 et rémunéré par référence au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (indice brut 340 Indice majoré 321).

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Moyens Généraux et Relations aux administrés

- **1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE** à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2016, suite à un départ en retraite et rémunéré par référence au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe (indice brut 340 Indice majoré 321).

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – Service Environnement

- **1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE** à temps complet, suite à la réussite au concours d'un agent en Emploi d'Avenir (Propreté de la Ville) à compter du 1^{er} septembre 2016 et rémunéré par référence au grade d'adjoint technique de 1ère classe (indice brut 340 Indice majoré 321).
- **1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE** à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2016 et rémunéré par référence au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe (indice brut 340 Indice majoré 321).

CREATION DE DEUX EMPLOIS TEMPORAIRES :

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – SERVICE RESSOURCES :

- **1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE à temps complet sous Contrat à Durée Déterminée du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017**, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour les besoins de continuité de service. (article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984).
La rémunération sera basée sur celle afférente au 1er échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe (Indice brut 340, Indice majoré 321).

DIRECTION VIE DE LA CITE – Service Education

- **1 POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE à temps complet sous Contrat à Durée Déterminée du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017**, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour les besoins de continuité de service. (article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984).
La rémunération sera basée sur celle afférente au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (indice brut 340 Indice majoré 321).

Où cet exposé, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **VOTE** les crédits nécessaires aux créations de postes proposés.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 29 juin 2016.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 04/ 07/ 2016



Hervé LUCBÉREILH

